



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 MARS 2011**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neuilly-sur-Seine, le jeudi 7 avril 2011

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Maire. Monsieur Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents : M. AULNETTE, Mme de LESQUEN, Mme LE FLOC'H, M. DELOISON, Mme SFEDJ, M. LEGMANN, Mme GALLAIS DESMOUCEAUX, Mme FOURCADE, Mme GIRAUD-SAUVEUR, M. PIRSON, M. KARSENTY, M. BABEAU, M. VINENT-GARRO, Mme VANNIER, Mme DESCHEEMAEKER, M. FOURMEAUX, M. CHOURAQUI, Mme BENEZIT, M. DUPONT, M. LE STANG, M. de la MOTTE, M. ALARDET, Mme BERTRAND, Mme KLEIN, M. de FOUCAULT, Mme ETZENBACH-HUGUENIN, Mme GELLE, M. GUEZ, Mme d'ORSAY, Mme MOISSELIN, M. BESSE, M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

Etaient excusés représentés :

Mme MONIN

Mme SALVANES

Mme DUBOIS-VIZIOZ

M. ROUZIERES

M. CARRETTE

M. DEBON

Secrétaire : M. BESSE

Le procès-verbal du 10 février 2011 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur FROMANTIN prie Monsieur BESSE de donner lecture des décisions municipales prises en application de la délibération n° 7-23032008 du 23 mars 2008 modifiée par la délibération n° 3-14052009 du 14 mai 2009.

N° 24/2011 du 01/02/2011

Procédure adaptée ouverte relative à l'entretien des portes automatiques du garage municipal

N° 25/2011 du 03/02/2011

Marché N° 2010M197 relatif à une prestation de risk management lié à un projet d'équipement culturel de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Autorisation de signer l'avenant n°1 avec la société COTIBA

N° 26/2011 du 03/02/2011

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions d'occupation de locaux scolaires avec le cercle de judo de Neuilly-sur-Seine et les directeurs

des écoles Saussaye A, Michelis B, Charcot A, Gorce-Franklin, Poissonniers, Huissiers et Peretti

- N° 27/2011 du 03/02/2011** Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions d'occupation des locaux scolaires avec l'Institut International de Danse Janine STANLOWA et les directeurs des écoles maternelles Michelis et Charcot, élémentaires Michelis A et Michelis B, charcot A et Charcot B et primaire Saussaye B
- N° 28/2011 du 03/02/2011** Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions d'occupation des locaux scolaires avec l'Association «Lire et faire lire dans les Hauts-de-Seine» et les directeurs des écoles Huissiers, Peretti, Gorce-Franklin, Saussaye A et Saussaye B
- N° 29/2011 du 04/02/2011** Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat – Dommages au domaine public – Audience devant le Tribunal de Grande Instance de Paris
- N° 30/2011 du 07/02/2011** Marché à procédure adaptée relatif à une veille média «presse écrite et web» pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N° 31/2011 du 07/02/2011** Marché relatif au spectacle «Chatouilla la sorcière» présenté sur l'accueil de loisirs Peretti – Autorisation de signer avec Monsieur Guy GHOZLAND
- N° 32/2011 du 08/02/2011** Autorisation de signer un marché de prestation pour une conférence destinée à un public ado-adultes au Salon des Coquillages de l'Hôtel Arturo Lopez
- N° 33/2011 du 08/02/2011** Autorisation de signer un marché de prestation pour une représentation d'un spectacle destiné à un public familial (enfants à partir de 7 ans) à l'Hôtel Arturo Lopez
- N° 34/2011 du 08/02/2011** Autorisation de signer un marché de prestation pour une conférence destinée à un public ado-adultes au Salon des Coquillages de l'Hôtel Arturo Lopez
- N° 35/2011 du 08/02/2011** Acquisition de matériels-équipement d'une aire de lavage - 31 Boulevard du Parc - 92200 Neuilly-sur-Seine
- N° 36/2011 du 08/02/2011** Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien des maçonneries des collecteurs visitables
- N° 37/2011 du 09/02/2011** Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Comet, Vincent, Segurel pour ses interventions dans le dossier «Référé préventif Parking du Roule»
- N° 38/2011 du 14/02/2011** Marché relatif au renouvellement du système de contrôle d'accès et de billetterie informatisée du centre aquatique
- N° 39/2011 du 14/02/2011** Marché n° 2009M79 – Prestations d'impressions pour le service communication - Lot 2 : Carterie, flyers, dépliants et brochures - Autorisation de signer l'avenant n° 2 avec la société Desbouis Gresil
- N° 40/2011 du 14/02/2011** Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de prestations d'assistance à la mise en œuvre du projet d'administration de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<u>N° 41/2011 du 14/02/2011</u>	Occupation du domaine public – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention portant occupation du domaine public avec Monsieur Christophe MARGOT
<u>N° 42/2011 du 14/02/2011</u>	Réalisation de travaux d'éclairage public sur divers tronçons de la Ville Avenue de Madrid (Section comprise entre la rue du Général Henrion Bertier et le boulevard Maurice Barrès), boulevard de la Saussaye (section comprise entre le boulevard Bineau et le boulevard d'Argenson) et rue du Château (section comprise entre l'avenue Ste Foy et l'avenue Achille Peretti) - Passation d'un avenant n° 1 au marché conclu avec la société CITELUM
<u>N° 43/2011 du 14/02/2011</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et l'installation de mobiliers «petite enfance» pour l'ouverture de la crèche et halte garderie rue du pont
<u>N° 44/2011 du 16/02/2011</u>	Procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'établissement et la vérification des métrés, devis et factures
<u>N° 45/2011 du 16/02/2011</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux fournitures scolaires et matériel pédagogique et éducatif - Lot 3 - Jeux de société
<u>N° 46/2011 du 17/02/2011</u>	Marché à procédure adaptée relatif à des prestations de surveillance des manifestations culturelles
<u>N° 47/2011 du 17/02/2011</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un progiciel de gestion des accès multimédias conclu avec la société PULCRA-CD MEDIA
<u>N° 48/2011 du 17/02/2011</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition et à la maintenance d'équipements radio pour les agents de la police municipale
<u>N° 49/2011 du 17/02/2011</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat suite à la requête n° 1100925 introduite par la société SOGEA TRAVAUX PUBLICS IDF dans le cadre du marché «démolition/gros œuvre» relatif à la réalisation d'équipements culturels et de logements sociaux sur la parcelle Sainte-Anne à Neuilly-sur-Seine
<u>N° 50/2011 du 17/02/2011</u>	Procédure d'appel d'offres ouvert relative au contrôle périodique de conformité des équipements électriques et gaz, appareils élévateurs, systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B, équipements thermiques, équipements de travail, équipements scéniques et gradins
<u>N° 51/2011 du 17/02/2011</u>	Mise en place d'un flocage coupe-feu 1h00 dans les caves Arturo Lopez
<u>N° 52/2011 du 17/02/2011</u>	Procédure adaptée – Marché relatif à l'achat du spectacle «Marianne Faithfull» prévu le vendredi 25 mars 2011 à 21 heures au «Théâtre de Neuilly» n° 167, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit marché avec la société de production «TS 3» domiciliée 62-64, boulevard Pereire – PARIS 75017
<u>N° 53/2011 du 17/02/2011</u>	Procédure adaptée – Marché relatif à l'achat du spectacle «JE SUIS VERT» prévu le Mercredi 23 mars 2011 à 14 heures 30 au Théâtre «Le Village» n°4, rue de Chézy 92200 Neuilly-sur-Seine - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit marché avec la société de production «W2 productions» domiciliée 23, rue Boyer– PARIS 75020

- N° 54/2011 du 17/02/2011** Procédure adaptée – Marché relatif à l’achat du spectacle «Les contes de la petite fille moche» prévu le Mercredi 2 mars 2011 à 14 heures 30 et le Jeudi 3 mars 2011 à 10 heures au Théâtre «Le Village» n° 4, rue de Chézy 92200 Neuilly-sur-Seine - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit marché avec la société de production «La Traverscène» domiciliée 5, rue Mornay – PARIS 75004
- N° 55/2011 du 21/02/2011** Contrat de prestation de service de gestion du personnel passé entre le SYELOM et la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N° 56/2011 du 21/02/2011** Marché à procédure adaptée relatif à la prestation de nettoyage des vitrages du centre aquatique
- N° 57/2011 du 22/02/2011** Approbation d’une note de frais et d’honoraires présentée par le cabinet d’avocats Cornet, Vincent, Segurel pour ses interventions dans le dossier «Référé préventif Parking du Roule»
- N° 58/2011 du 22/02/2011** Marché relatif à la représentation d’un spectacle «Pakita, la Rée rousse à lunettes» à l’école maternelle Roule - Autorisation de signer avec la COMPAGNIE PAKITA & CO
- N° 59/2011 du 22/02/2011** Réaménagement du square Prévert, 58 boulevard Georges Seurat - 92200 Neuilly-sur-Seine - Lot n° 1 : Fourniture et livraison végétales - Lot n° 2 : Fourniture et livraison de bacs d’orangerie
- N° 60/2011 du 22/02/2011** Passation d’un marché relatif à la réfection des faux-plafonds des zones détente du fitness au niveau rdc et douches/wc au niveau +1 pour le centre aquatique
- N° 61/2011 du 23/02/2011** Remboursement des billets suite à l’annulation du spectacle «La Parisienne» prévu le 12 mai au Théâtre de Neuilly, n° 167, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine
- N° 62/2011 du 23/02/2011** Désignation des fonctionnaires admis à siéger avec voix consultative à la Commission de Délégation de Service Public du vendredi 11 mars 2011 pour «Délégation de service public pour l’exploitation du réseau d’assainissement communal» - Ouverture des candidatures (DSP)
- N° 63/2011 du 25/02/2011** Marché à procédure adaptée relatif aux fournitures scolaires et matériel pédagogique et éducatif pour les écoles accueils de loisirs, crèches et haltes garderies de la ville de Neuilly-sur-Seine
- N° 64/2011 du 03/03/2011** Désignation des fonctionnaires admis à siéger avec voix consultative à la Commission de Délégation de Service Public du vendredi 25 mars 2011 pour «Délégation de service public pour l’exploitation du réseau d’assainissement communal» - Agrément des candidatures (DSP)
- N° 65/2011 du 03/03/2011** Marché relatif à la représentation d’une animation «Création d’objets à partir de matériaux recyclables» dans 9 écoles - Autorisation de signer avec l’association «ART ECO»
- N° 66/2011 du 03/03/2011** Marché relatif à une animation «Sensibilisation à l’environnement» dans les écoles - Autorisation de signer avec l’association «Les petits débrouillards»

<u>N° 67/2011 du 07/03/2011</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de sandwiches, viennoiseries et boissons pour les élections cantonales de mars 2011
<u>N° 68/2011 du 08/03/2011</u>	Création d'une régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit de la structure multi-accueil du Pont sis 28-30 rue du Pont – Neuilly-sur-Seine
<u>N° 69/2011 du 14/03/2011</u>	Occupation du domaine public – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un avenant n° 1 à la convention portant occupation du domaine public avec Monsieur MARGOT
<u>N° 70/2011 du 14/03/2011</u>	Marché n° 2011M28 relatif à l'acquisition de consommables et petits matériels informatiques – Lot n° 1 : fournitures de consommables informatiques – Avenant n° 1
<u>N° 71/2011 du 14/03/2011</u>	Marché n° 2011M29 relatif à l'acquisition de consommables et petits matériels informatiques – Lot n° 1 : fournitures de petits matériels informatiques – Avenant n° 1
<u>N° 72/2011 du 14/03/2011</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location et l'entretien de linge pour le restaurant municipal et la salle à manger du Maire – Lot n° 1 : Location et entretien de linge pour le restaurant municipal
<u>N° 73/2011 du 14/03/2011</u>	Marché n° 2009M129 relatif à la refonte du système de sauvegarde et à la mise en œuvre d'une architecture de virtualisation – Avenant n° 2
<u>N° 74/2011 du 14/03/2011</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une conférence destinée à un public ado-adultes au Salon des Coquillages de l'Hôtel Arturo Lopez
<u>N° 75/2011 du 14/03/2011</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation organisée par la Médiathèque de Neuilly-sur-Seine sur le thème de «A la découverte d'un instrument et de son répertoire : le violon»
<u>N° 76/2011 du 17/03/2011</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par la SELARL MOLAS et associés pour ses interventions dans le dossier « Référé préventif Chanel »
<u>N° 77/2011 du 17/03/2011</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de déménagement de 12 services municipaux
<u>N° 78/2011 du 17/03/2011</u>	Appel d'offres ouvert relatif à la location et l'entretien de vêtements de signalisation haute visibilité
<u>N° 79/2011 du 18/03/2011</u>	Cinéma «Le Village» : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à l'organisation, pour la saison 2011-2012, de Ciné-Conférences «Connaissances du Monde» avec la société Bureau International de Concerts et Conférences (B.I.C.C) sise n°174, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine
<u>N° 80/2011 du 21/03/2011</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un contrat de prêt d'œuvre d'art

1^{ère} PARTIE

N° 1-30032011 PLU-DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

ARTICLE 1 PREND ACTE

du débat qui est intervenu ce jour autour des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

N° 2-30032011 CREATION D'UNE CRECHE DANS LE QUARTIER DE BAGATELLE 33 RUE DU BOIS DE BOULOGNE- ACQUISITION D'UN VOLUME EN SON ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE PITCH PROMOTION

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

ARTICLE 1 APPROUVE

l'acquisition en l'état futur d'achèvement d'un local à aménager en crèche, en rez-de-chaussée, 1er étage et sous-sol d'un immeuble à construire, sis 33 rue du Bois de Boulogne auprès de la Société PITCH PROMOTION au prix de 2.675.585 € HT soit 3.200.000 € TTC.

ARTICLE 2 DIT

que le prix sera payé à hauteur de 20 % à la signature de l'acte authentique, de 75 % lors des différentes étapes de la construction de l'achèvement du plancher bas du rez-de-chaussée à l'achèvement des travaux et de 5 % à la livraison.

ARTICLE 3 DECIDE

d'accepter l'offre d'acquisition proposée par la Société PITCH PROMOTION le 18 mars 2011.

ARTICLE 4 DIT

que les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement du budget communal au compte 2132 sur les exercices budgétaires correspondants.

ARTICLE 5 AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'acceptation de l'offre susmentionnée et les actes notariés correspondants.

N° 3-30032011 LOGEMENT SOCIAL - 195-211 BOULEVARD BINEAU - APPROBATION DE LA DESIGNATION DE L'OPERATEUR SOCIAL EN CHARGE DE LA REALISATION DU PROGRAMME

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

N° 4-30032011

REALISATION DE TRAVAUX DE VIDEOPROTECTION : APPROBATION DU PROGRAMME

Sur le rapport de Monsieur LEGMANN,

A l'unanimité,

ARTICLE 1

APPROUVE le principe d'installation d'équipements de vidéoprotection sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine, afin de faciliter l'élucidation des phénomènes de délinquance et de renforcer le sentiment de sécurité dans la cité.

ARTICLE 2

APPROUVE le programme d'installation d'équipements de vidéoprotection, portant dans un premier temps sur une vingtaine de caméras, équipées de dômes mobiles orientables à 360°, pilotables à distance avec un zoom optique puissant (x36), produisant des images de très bonne qualité, sachant que ces installations utiliseront le réseau préexistant en fibres optiques déjà mis en place par la Ville.

ARTICLE 3

DIT que ces équipements de vidéoprotection permettront la surveillance des principales voies d'accès au territoire communal ainsi que celles des secteurs à forte activité commerciale et notamment aux endroits suivants : entrées et sorties de la ville, axes de fuites potentiels, stations de métro, axes commerçants, voies et places à fort passage.

ARTICLE 4

DIT que les images obtenues par le réseau de caméras seront exploitées par la Police Municipale de 8 h à 20 h, par la Police Nationale de 20 h à 8 h, conformément à la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure dite « LOPPSI 2 ».

ARTICLE 5

DIT que ce programme est estimé à 635.625,42 € HT soit 760.208 € TTC et fera l'objet d'une procédure de mise en concurrence, qui prendra la forme d'un marché public à bons de commande sans minimum ni maximum.

ARTICLE 6

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du marché public correspondant avec le prestataire qui sera retenu à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

ARTICLE 7

DIT que les incidences financières de ce programme seront imputées au code nature 21533 du budget communal.

N° 5-30032011

REALISATION DE TRAVAUX DE VIDEO PROTECTION : CONCOURS FINANCIER DE L'ETAT

Sur le rapport de Monsieur LE STANG,

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
SOLLICITE**

de l'Etat - l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses relatives aux travaux de vidéo-protection sur le territoire de Neuilly-sur-Seine évalués à 635 625,42 € HT soit 760 208,00 € TTC ainsi qu'une dérogation, si besoin est, pour le démarrage anticipé de ceux-ci.

**ARTICLE 2
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

**ARTICLE 3
DIT QUE**

les recettes en résultant seront imputées au Code Nature 1321 du Budget Communal de l'exercice 2011 et suivants.

N° 6-30032011

**REALISATION DE TRAVAUX DE VIDEO-PROTECTION : CONCOURS FINANCIER
DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE**

Sur le rapport de Monsieur LE STANG,

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
SOLLICITE**

du Conseil Général des Hauts-de-Seine - l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses relatives aux travaux de vidéo-protection sur le territoire de Neuilly-sur-Seine évalués à 635 625,42 € HT soit 760 208,00 € TTC ainsi qu'une dérogation, si besoin est, pour le démarrage anticipé de ceux-ci.

**ARTICLE 2
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

**ARTICLE 3
DIT QUE**

les recettes en résultant seront imputées au Code Nature 1323 du Budget Communal de l'exercice 2011 et suivants.

N° 7-30032011

**APPROBATION DU DISPOSITIF D'AIDE A LA FORMATION BAFA DES JEUNES
NEUILLEENS**

Sur le rapport de Madame DE LESQUEN,

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
APPROUVE**

la proposition de soutien financier par la Ville visant à faciliter l'accès des jeunes neuilléens de 17 à 25 ans à la formation BAFA.

**ARTICLE 2
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer avec chaque lauréat de l'aide une convention fixant les modalités d'application du dispositif et les engagements des parties.

**ARTICLE 3
DIT QUE**

le versement de l'aide financière sera fait directement par la Ville à l'organisme de formation chargé de dispenser la formation BAFA, étant entendu que cette aide sera d'un montant global de 600 euros sauf si le lauréat de l'aide n'allait pas au bout de sa formation.

**ARTICLE 4
DIT QUE**

la dépense sera imputée en section de fonctionnement du budget communal 2011 sous les codes nature 6184 et fonction 422.

2^{ème} PARTIE

N° 8-30032011

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 15 000 € (QUINZE MILLE EUROS) A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE NEUILLY SABLONS (ACNS) – BUDGET VILLE – EXERCICE 2011

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
DECIDE**

d'attribuer une subvention de fonctionnement de quinze mille euros (15 000 €) à l'Association des Commerçants de Neuilly Sablons, présidée par Monsieur Xavier HOMO, domicilié 34 rue de Sablonville à Neuilly-sur-Seine (92200).

**ARTICLE 2
DIT**

que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 657.4 fonction : 94 – du budget de la Ville – Exercice 2011.

N° 9-30032011

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE CINQ CENT EUROS (500€) A L'ASSOCIATION DES JEUNES DE KODIE EN FRANCE (A.J.K.F.) - BUDGET VILLE - EXERCICE 2011

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
DECIDE**

d'attribuer une subvention exceptionnelle de cinq cent euros (500 €) à l'Association des Jeunes de Kodié en France (AJKF) - siège social : 73 rue Edouard Branly à Montreuil (93100).

**ARTICLE 2
DIT**

que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 657.4 fonction : 025 – du budget de la Ville – Exercice 2011.

N° 10-30032011

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE DE MATERIELS ROULANTS REFORMES : LISTE DES BIENS VENDUS

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

la sortie du patrimoine de la Ville du matériel réformé vendu aux enchères publiques, dont la liste est jointe en annexe.

**ARTICLE 2
DIT**

que la recette correspondante sera imputée au compte nature 775 fonction : 020 – du budget de la Ville.

N° 11-30032011

**DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE A
COMPTER DU 31 MARS 2011**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
APPROUVE**

la dissolution de la Caisse des Ecoles de la Ville de Neuilly-sur-Seine et la clôture du budget de la Caisse des Ecoles de Neuilly-sur-Seine à compter du 31 mars 2011.

**ARTICLE 2
APPROUVE**

la reprise des restes à réaliser pour un montant de 209,88 € sur le budget Ville 2011.

**ARTICLE 3
ARRETE**

les résultats de clôture définitifs de la Caisse des Ecoles de Neuilly-sur-Seine comme suit :

Section de fonctionnement	+ 11 672,35 €
Section d'investissement	+ 14 770,07 €

**ARTICLE 4
DECIDE**

la reprise des résultats de clôture de la Caisse des Ecoles de la Ville de Neuilly-sur-Seine dans le budget communal de la Ville. Ces résultats seront intégrés au budget communal de la Ville au compte 001 « résultat reporté » pour le résultat de la section d'investissement et au compte 002 « résultat reporté » pour le résultat de la section de fonctionnement.

**ARTICLE 5
AUTORISE**

Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

N° 12-30032011

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX EQUIPAGES PARTICIPANT A LA 4L
TROPHY DU 16 AU 25 FEVRIER 2011 (DONT L'UN DES MEMBRES EST
DOMICILIE A NEUILLY-SUR-SEINE) – EXERCICE 2011**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
DECIDE**

d'attribuer une indemnisation de 1 000 € (mille euros) par équipage ayant participé au 4L Trophy composé de : Monsieur Arthur DRACET et Monsieur Louis DUBE Monsieur Antoine PRENAUD et Monsieur Anthony DODOUIT.

**ARTICLE 2
DIT**

que la dépense totale de 2 000 € (deux mille euros) sera inscrite au compte : 6714, fonction : 422 du Budget communal – Exercice 2011.

N° 13-30032011

INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE PROXIMITE DANS LE QUARTIER DE BAGATELLE. ACQUISITION DU DROIT AU BAIL D'UN LOCAL COMMERCIAL SIS 6 RUE ERNEST DELOISON

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

l'acquisition du droit au bail du local commercial sis 6 rue Ernest DELOISON à Neuilly-sur-Seine auprès de la SARL « VERT DE GRIS », locataire actuel, pour un montant de 95.000 € frais d'agence inclus.

**ARTICLE 2
DIT**

que la dépense correspondante sera inscrite en section de fonctionnement du budget communal au compte 678, fonction 020.

**ARTICLE 3
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du droit au bail et à procéder à toutes formalités subséquentes d'enregistrement, de publicité ou autres.

N° 14-30032011

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 47 MODIFIANT LA CONVENTION DE GESTION IMMOBILIERE SEMINE

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
APPROUVE**

les termes de l'avenant n° 47 à la convention de gestion immobilière intervenue le 3 avril 1998 entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la SEMINE.

**ARTICLE 2
DIT QUE**

cet avenant modifie la liste A annexée à la convention, conformément aux termes précisés dans l'exposé.

**ARTICLE 3
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 47.

N° 15-30032011

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LE MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITES-TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE EN FAVEUR DU COMMISSARIAT DE NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
DECIDE**

le principe du prêt d'une motocyclette de marque PIAGGO appartenant à la Ville dont les caractéristiques sont les suivantes :

- PIAGGO X EVO 125
- N° de série : ZAPM3660100018033
- Cylindrée : 125 cm³
- Couleur : Blanc

**ARTICLE 2
APPROUVE**

les termes de la convention à conclure avec le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration précisant l'ensemble des caractéristiques de la mise à disposition citée ci-dessus et fixant les obligations réciproques des deux parties.

**ARTICLE 3
DIT QUE**

le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration prendra à sa charge les risques de responsabilité civile qu'il pourrait encourir à raison des accidents ou matériels causés aux tiers du fait de l'utilisation du véhicule.

**ARTICLE 4
DIT QUE**

la Ville prendra à sa charge les frais d'assurance couvrant les risques de vol et d'incendie du véhicule prêté.

**ARTICLE 5
DIT QUE**

les frais de carburant seront supportés par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration.

**ARTICLE 6
DIT QUE**

cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée totale de douze ans.

**ARTICLE 7
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N° 16-30032011

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS PAR LA VILLE DE NEUILLY-
SUR-SEINE AU PROFIT DU SYELOM**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
APPROUVE**

les termes de la convention de mise à disposition de moyens à conclure avec le SYELOM.

**ARTICLE 2
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**ARTICLE 3
DIT QUE**

la recette sera inscrite en section de fonctionnement du budget communal au code nature 70878 et au code fonction 020.

N° 17-30032011

**CREATION D'UN TRAITEMENT AUTOMATISE D'INFORMATIONS NOMINATIVES
VISANT A PERMETTRE LA DEMANDE D'ENVOI D'ACTES D'ETAT CIVIL PAR
INTERNET SUR LE SITE DE LA VILLE**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
DECIDE**

de créer au sein des services de la Ville de Neuilly-sur-Seine un traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour objet la télé-procédure des demandes d'envoi d'actes d'état civil sur le site internet de la ville.

**ARTICLE 2
PRECISE**

que les catégories des données traitées sont les suivantes :

le demandeur :

- Nom
- Prénom(s)
- Adresse postale
- Adresse email
- Nature de la demande
- Raison de la demande
- Date de la demande
- Téléphone (facultatif)
- Lien avec le bénéficiaire de l'acte
- Document justifiant l'identité et/ou la filiation (le cas échéant)

la personne bénéficiaire de l'acte d'état civil

- En fonction de l'acte demandé et en conformité avec la législation
- Date de mariage
- Nom et prénom(s) de l'époux, de l'épouse
- Nom et prénom(s) des parents de l'époux, de l'épouse
- Date de naissance
- Nom et prénom(s) de naissance
- Nom et prénom(s) de naissance du père et de la mère
- Date de décès

Ainsi que le nom de l'officier d'état civil ayant traité la demande

Au delà de ces informations sont demandés en pièce jointe une copie de la pièce d'identité du demandeur, et le cas échéant pour certains actes, la copie d'un acte de jugement, du livret de famille ou d'un justificatif professionnel.

**ARTICLE 3
PRECISE**

que les destinataires des informations enregistrées sont les agents du service Etat civil.

**ARTICLE 4
INFORME**

que le droit d'accès prévu par l'article 39 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service Etat civil.

N° 18-30032011

TROPHEE DE GOLF DE NEUILLY : FIXATION DES TARIFS DE PARTICIPATION

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
FIXE**

comme suit les tarifs de participation au trophée de golf de Neuilly :

① Catégorie jeunes moins de 18 ans : 35 euros.

② Catégorie adultes : 70 euros.

**ARTICLE 2
DIT QUE**

les recettes correspondantes seront constatées au compte 706 31 fonction 415 du budget communal.

N° 19-30032011

THEATRE DE NEUILLY – 167 AVENUE CHARLES DE GAULLE : ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
ADOPTE**

le nouveau règlement intérieur du théâtre de Neuilly annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2
DIT QUE**

le nouveau règlement intérieur entrera en vigueur à compter de la date à laquelle la délibération sera exécutoire.

**ARTICLE 3
DIT QUE**

le nouveau règlement intérieur fera l'objet d'un affichage dans le hall et dans la salle de spectacle du théâtre de Neuilly.

N° 20-30032011

HOTEL ARTURO LOPEZ, 12 RUE DU CENTRE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PORTEE GENERALE POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A L'ASSOCIATION BADADOU ET L'ORGANISATION D'ANIMATIONS PAR L'ASSOCIATION – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
APPROUVE**

les termes de la convention portant sur l'engagement de la mise à disposition de locaux communaux dans l'Hôtel Arturo Lopez, sis 12 rue du Centre à Neuilly-sur-Seine à l'association Badadou en contrepartie de l'engagement de l'organisation d'animations.

**ARTICLE 2
AUTORISE**

le Maire à signer la convention correspondante avec l'association Badadou.

N° 21-30032011

**VEHICULES AUTOMOBILES PROPRES EN LIBRE-SERVICE « AUTOLIB » :
PARTICIPATION STATUTAIRE 2011**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
APPROUVE**

le règlement par la Ville de la participation statutaire pour l'année 2011 au syndicat mixte « Autolib' » siégeant 16, rue de la Banque-75002 Paris 2.

**ARTICLE 2
DIT QUE**

cette participation s'élève à 6 000 € pour les 8 stations « Autolib' » qui seront implantées sur la commune.

**ARTICLE 3
DIT QUE**

les incidences financières en résultant seront constatées aux codes Nature 6554 Fonction 815 du budget communal – exercice 2011 et suivants.

N° 22-30032011

CREATION D'UN LABEL « AUTOPARTAGE ELECTRIQUE »

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

le Maire à créer un label « autopartage électrique » et à le délivrer à des opérateurs d'autopartage électrique, dont le service sera conforme aux critères établis, par la signature d'une convention.

**ARTICLE 2
DIT**

que le label est attribué pour une durée limitée de 1 an renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée.

**ARTICLE 3
PRECISE**

que les conventions seront signées pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée et que les opérateurs d'autopartage électrique qui seront labellisés pourront bénéficier d'au maximum 3 emplacements de stationnement réservés sur le domaine public, moyennant le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public fixée à 125€ par emplacement et par an.

N° 23-30032011

**CONVENTION CONCLUE ENTRE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE ET LA
SOCIETE MOPEASY POUR LA RESERVATION DE 3 EMBLACEMENTS DE
STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

le Maire à signer une convention avec la société MOPeasy, ayant son siège social 9 villa des Sablons à Neuilly-sur-Seine, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction une fois pour la même durée à compter de sa notification, lui octroyant l'occupation de 3 emplacements de stationnement réservés sur le domaine public pour y stationner des véhicules d'autopartage 100% électriques (quartier Gouraud, quartier Sablonville, avenue Charles de Gaulle côté impair).

**ARTICLE 2
PRECISE**

que la convention fixe la redevance d'occupation du domaine public pour les 3 emplacements susvisés à 125€/emplacement/an.

**ARTICLE 3
DIT**

que les recettes en résultant seront constatées au code nature 7338 et fonction 810 du budget communal.

N° 24-30032011

CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) – CONVENTIONS DE REPARTITION AVEC LES ENTREPRISES OBLIGÉES ET LES CONTRATS DE VENTE DES CERTIFICATS

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des Certificats d'Economie d'Energie avec l'entreprise GESTEN – 2,4,6 rue Alexandre Dumas – 93582 SAINT OUEN cedex et la Ville prévoyant que 100 % des certificats d'énergie reviennent à la Ville.

**ARTICLE 2
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les conventions de répartition à venir étant entendu que 100% des certificats reviennent à la Ville et tout autre convention nécessaire à la constitution du dossier de demande de CEE auprès de la DRIRE.

**ARTICLE 3
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer le contrat de vente des certificats d'économies d'énergie avec un obligé ou une entreprise de courtage au prix minimum de 2 000€ par GWh Cumac.

**ARTICLE 4
DIT QUE**

Les recettes correspondantes seront au compte 751 fonction 93.

N° 25-30032011

DELIVRANCE D'UNE PERMISSION GENERALE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'EAU ET FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE EXIGIBLE

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
DECIDE**

d'accorder une permission générale de voirie au SEDIF et à son délégataire Veolia Eau Ile de France SNC, au titre de l'occupation du domaine public communal par les canalisations d'eau potable et de leurs accessoires, sur l'ensemble des voies communales pour la durée du contrat de délégation de service public dont l'exploitation débute le 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 12 ans.

**ARTICLE 2
DECIDE**

qu'en application du décret n°2009-1683 en date du 30 décembre 2009 de retenir le montant maximum autorisé pour le calcul de la redevance annuelle au titre de l'occupation du domaine public communal par des ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement, à savoir 30 euros par kilomètre de réseau, hors les branchements,

et à 2 euros par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires, hors les regards de réseau d'assainissement.

ARTICLE 3
DECIDE

de revaloriser annuellement ce montant :

- sur la base de la longueur actualisée du réseau implanté sur le domaine public
- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou de tout index qui viendrait à lui être substitué.

ARTICLE 4
PRECISE

que pour l'année 2011 le montant de ladite redevance sera établi « prorata temporis » en fonction de la date de prise d'effet de la présente délibération.

ARTICLE 5
DIT

que la recette correspondante sera inscrite au compte du budget communal correspondant.

N° 26-30032011

**PARKING PUBLIC DE LA PLACE DE BAGATELLE : FIXATION DES TARIFS ET
AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONTRATS
D'ABONNEMENT CORRESPONDANTS**

A l'unanimité,

ARTICLE 1
APPROUVE

les tarifs applicables à partir du 1^{er} juin 2011 dans le parking public de la place de Bagatelle :

	TARIFS AU 1 ^{ER} JUIN 2011		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C
	1,67 €	0,33 €	2,00 €
	3,34 €	0,66 €	4,00 €
	5,02 €	0,98 €	6,00 €
1 heure	6,27 €	1,23 €	7,50 €
2 heures	7,53 €	1,47 €	9,00 €
3 heures	8,78 €	1,72 €	10,50 €
4 heures	10,03 €	1,97 €	12,00 €
5 heures	11,29 €	2,21 €	13,50 €
6 heures	12,54 €	2,46 €	15,00 €
7 heures			
8 heures			
9 heures			
10 heures			
à 24 heures	13,80 €	2,70 €	16,50 €
	TARIFS AU 1^{ER} JUIN 2011		

	H.T.	T.V.A.	T.T.C
Moto mensuel	55,18 €	10,82 €	66 €
Auto mensuel	163,04 €	31,96 €	195 €
Auto trimestriel	455,69 €	89,31 €	545 €
Auto annuel	1.672,24 €	327,76 €	2.000 €
Auto annuel nuit	1.123,75 €	220,25 €	1.344 €
Auto mensuel jour	112,88 €	22,12 €	135 €
Auto trimestriel jour	326,09 €	63,91 €	390 €
Auto annuel jour	1.323,58 €	259,42 €	1.583 €

**ARTICLE 2
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer le moment venu les contrats d'abonnements correspondants avec les usagers.

**ARTICLE 3
DIT QUE**

les redevances dues par les usagers précités et les recettes "horaires" seront imputées au Budget annexe des parkings au code nature 70321.

N° 27-30032011

RESIDENCE LECLERC NORTIER – PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX CHARGES D'EAU DES LOTS 1001 ET 324

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
APPROUVE**

la passation d'un nouveau protocole avec le Syndicat des copropriétaires de la résidence Leclerc-Nortier sise 48-52 boulevard du Général Leclerc – 92200 Neuilly-sur-Seine.

**ARTICLE 2
DIT QUE**

ce protocole permettra, en premier lieu, de régler l'arriéré des charges d'eau de la résidence Leclerc-Nortier, entre le 2^{ème} trimestre de 1999 et 2010, au regard de l'impossibilité pour le Syndicat des copropriétaires de relever le compteur d'eau situé sur les courts de tennis non accessibles à ce dernier selon le barème suivant :

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Prix m ³ en €	3,14 €	3,14 €	3,14 €	3,14 €	3,14 €	3,22 €	3,32 €	3,51 €	3,70 €	3,84 €	3,96 €	4,00 €	<u>Montant total :</u>
Prix total en € TTC	2355€	3140€	3140€	3140€	3140€	3220€	3320€	3510€	3700€	3840€	3960€	4000€	40 465€

ARTICLE 3

DIT QUE ce protocole indiquera, en second lieu, qu'à compter de l'année 2011, les charges d'eau seront réglées sur la base de la consommation réelle de la Ville, après relevé du compteur d'eau par le Syndicat des copropriétaires de la résidence, et sur la base de pièces justificatives.

**ARTICLE 4
AUTORISE** Monsieur le Maire a signé le protocole susvisé.

**ARTICLE 5
DIT QUE** les dépenses en résultant seront constatées aux codes nature 606-11 et fonction correspondant du budget communal.

N° 28-30032011 **CONCOURS FINANCIER DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C) : APPROBATION DU DOSSIER PRESENTE PAR LA VILLE POUR LA REALISATION DE DIVERS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2011**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
APPROUVE** la décision de recourir au concours financier du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) - Tour Gamma B - 193-197, Rue de Bercy 75012 PARIS - en vue de la réalisation du programme suivant : Rénovation des réseaux basse et moyenne tension d'éclairage public sur le boulevard Victor Hugo (section comprise entre Paris et le boulevard Bineau et section comprise entre la rue de Lesseps et le boulevard Bourdon) avec remplacement de candélabres, de crosses et de lanternes, représentant un total de 750 820,00 € HT soit 897 980,72 € TTC.

**ARTICLE 2
APPROUVE** le dossier présenté à cet effet par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 3
SOLLICITE** en conséquence, dudit Syndicat l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour la réalisation des travaux précités ainsi qu'une dérogation pour le démarrage anticipé des travaux si besoin est.

**ARTICLE 4
AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, toute convention définissant les modalités de paiement de la subvention.

**ARTICLE 5
DIT QUE** les recettes en résultant seront imputées au Code Nature 13258 du Budget Communal.

N° 29-30032011 **ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE (SEDIF) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE PARISIS : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité,

ARTICLE 1
APPROUVE

la délibération du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) portant sur l'adhésion de la Communauté d'agglomération Le Parisis.

ARTICLE 2
EMET

un avis favorable à l'adhésion au SEDIF de la Communauté d'agglomération Le Parisis.

N° 30-30032011

PERSONNEL COMMUNAL : LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ÊTRE ATTRIBUE

A l'unanimité,

Compte tenu des contraintes liées à l'exercice des fonctions afférentes à certains emplois de la Ville de Neuilly-sur-Seine et des possibilités fixées par la réglementation, le Maire de Neuilly-sur-Seine propose la liste des emplois concernés ainsi les conditions d'occupation :

1 – Emploi de Gardien de bâtiment nécessitant l'attribution pour nécessité absolue de service de logements situés :

Garage Municipal
5/7, rue Victor Noir
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

Ecole Primaire Poissonniers
5, rue des Poissonniers
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

Ecole Primaire Achille Peretti
92, avenue Achille Peretti
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

Ecole Primaire Charcot A
15, rue de la Ferme
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

Ecole Primaire des Huissiers
20, rue des Huissiers
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 2 pièces

Bibliothèque Emile Bergerat
5, Villa Emile Bergerat
92200 – Neuilly-sur-Seine

composé de 4 pièces

Ecole Maternelle Roule
125, avenue Achille Peretti
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

Bibliothèque Arturo Lopez
12, rue du Centre
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

Ecole Primaire Saussaye A
58, boulevard de la Saussaye
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 2 pièces

Immeuble d'Habitat Social
62/70, avenue du Roule
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 2 pièces
Ecole Maternelle Poissonniers
9, rue des Poissonniers
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

Ecole Primaire Michelis A
56, rue Madeleine Michelis
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 2 pièces

Hôtel de Ville
Place Achille Peretti
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 2 pièces

Ecole Maternelle Dulud
101, rue Jacques Dulud
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 2 pièces

Ecole Maternelle Charcot
17, rue de la Ferme
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

Ecole Primaire Saussaye B
62, Boulevard de la Saussaye
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 2 pièces

Ecole Maternelle Gorce Franklin

73, Boulevard Georges Seurat
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

Stade Monclar
55, Boulevard du Parc
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

Complexe Sportif
Ile du Pont de Neuilly
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

Centre Aquatique
27/31, boulevard d'Inkermann
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

consentis à titre gratuit ainsi que la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage et de l'abonnement et des communications téléphoniques.

2 – Emploi de Directeur du Centre Aquatique nécessitant l'attribution pour nécessité absolue de service d'un logement situé :

Centre Aquatique
27/31, boulevard d'Inkermann
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

consenti à titre gratuit ainsi que la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage et de l'abonnement et des communications téléphoniques.

3 – Emploi de Directeur Général des Services nécessitant l'attribution pour nécessité absolue de service d'un logement situé :

127, Rue Perronet
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 4 pièces + combles

consenti à titre gratuit ainsi que la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage.

4 – Emploi de Chef du Service Voirie-Réglementation nécessitant l'attribution pour utilité de service d'un logement situé :

125, Avenue Achille Peretti
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

consenti moyennant le paiement d'une redevance. Les consommations individuelles (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage) restant à charge de l'occupant.

5 – Emploi de Directeur de l'Urbanisme nécessitant l'attribution pour utilité de service d'un logement situé :

20/22, Rue Pierret
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 4 pièces

consenti moyennant le paiement d'une redevance. Les consommations individuelles (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage) restant à charge de l'occupant.

6 – Emploi de Directeur des Sports nécessitant l'attribution pour utilité de service d'un logement situé :

7, rue Soyer
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

consenti moyennant le paiement d'une redevance. Les consommations individuelles (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage) restant à charge de l'occupant.

7 – Emploi de Directeur Général Délégué nécessitant l'attribution pour utilité de service d'un logement situé :

7, rue Soyer
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 3 pièces

consenti moyennant le paiement d'une redevance. Les consommations individuelles (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage) restant à charge de l'occupant.

8 – Emploi de Directeur Général Délégué nécessitant l'attribution pour utilité de service d'un logement situé :

28, Rue Pierret
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 4 pièces

consenti moyennant le paiement d'une redevance. Les consommations individuelles (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage) restant à charge de l'occupant.

9 – Emploi de Directeur des Affaires Culturelles nécessitant l'attribution pour utilité de service d'un logement situé :

7, rue Soyer
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 4 pièces

consenti moyennant le paiement d'une redevance. Les consommations individuelles (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage) restant à charge de l'occupant.

10 – Emploi de Gardien du Cimetière nécessitant l'attribution pour utilité de service d'un logement situé :

Rue de Vimy
92000 – Nanterre
composé de 3 pièces

consenti moyennant le paiement d'une redevance. Les consommations individuelles (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage) restant à charge de l'occupant.

11 – Emplois de Directrice des établissements d'accueil de la petite enfance nécessitant l'attribution pour utilité de service de logements situés :

Pour la *crèche Sainte Amélie*
20, rue Garnier
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 5 pièces

Crèche-Halte-Garderie Germain Houdard
60, boulevard de la Saussaye
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 4 pièces

Crèche-Halte-Garderie Bergerat
5, villa Emile Bergerat
92200 – Neuilly-sur-Seine
composé de 5 pièces

consentis moyennant le paiement d'une redevance. Les consommations individuelles (eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage) restant à la charge de l'occupant.

ARTICLE 1

DECIDE

d'adopter, avec effet au 1^{er} mars 2011, la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction, telle que proposée ci-dessus.

N° 31-30032011

PERSONNEL COMMUNAL : RECOURS A L'INTERIM

A l'unanimité,

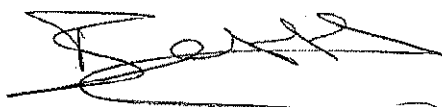
ARTICLE 1

DECIDE

d'adopter, le principe du recours au travail temporaire dans les conditions exposées ci-dessus dans le cadre de conventions de mise à disposition de salariés intérimaires conclus entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et des sociétés de travail temporaire.

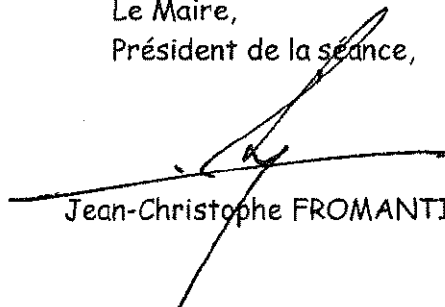
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h59.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

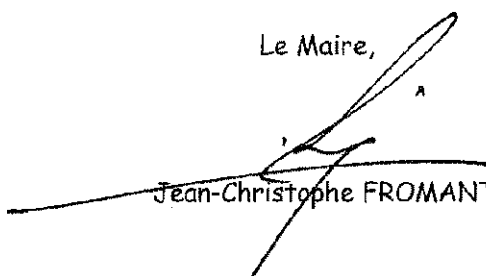
Le Maire,
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte-rendu a été effectué le 7 avril 2011.

Le Maire,



Jean-Christophe FROMANTIN